

Formation continue des enseignant·es et CPE : les résultats de l'enquête de SUD éducation !

Depuis la rentrée scolaire, le ministre Gabriel Attal a lancé une série de consultations pour remédier au manque d'attractivité des métiers de l'éducation et pour élever le niveau des élèves. Néanmoins, le ministre refuse de donner de véritables moyens pour améliorer l'accès à la formation continue. Pire encore, il a décidé, contre l'avis des syndicats, que l'ensemble de la formation continue dans le 2^d degré se déroulerait hors du temps de service à partir de la rentrée 2024 avec un développement de la visio pour permettre davantage de flexibilité.

Dans le premier degré, la formation des enseignant·es a déjà lieu en partie à distance dans le cadre des 18 heures de formation en dehors des heures de classe. Ces 18 heures de formation, dont le contenu est désormais largement imposé, sont décriées par les personnels qui les considèrent de plus en plus comme des moments de rabâchage ou de formatage et non comme des temps d'acquisition de gestes professionnels.

Les personnels de l'Éducation nationale estiment que le manque de formation participe de la dégradation de leurs conditions de travail et du service public d'éducation.

Un temps de formation insuffisant

SUD éducation a lancé une enquête auprès des personnels pour mesurer les carences du ministère en matière de formation continue des personnels enseignants et CPE. Avec 6410 réponses, on peut constater que le nombre de jours de formation par an est très insuffisant : 84% des professeur·es des écoles qui ont répondu à l'enquête ont tout au plus bénéficié des 18h de formation statutaires en 2022-2023 quand, dans le second degré,

59% des enseignant·es et CPE qui ont répondu ont suivi moins de deux jours de formation. À titre de comparaison, le temps de formation continue est en moyenne de 7,4 jours par an dans les autres ministères.

En 2022-2023, dans le premier degré

84% des personnels ont bénéficié tout au plus de 18h de formation continue



En 2022-2023, dans le second degré :

59% des personnels ont suivi moins de 2 jours de formation



La formation continue ne répond pas aux besoins de l'école

De même, l'enquête de SUD éducation montre que les formations qui existent ne répondent ni aux besoins des personnels ni aux enjeux de société : seuls 4% des personnels ont suivi une formation sur la protection de l'enfance alors même qu'un adulte sur 10, en France, déclare avoir été victime d'inceste. Alors que l'école inclusive est une priorité du ministère, moins d'un personnel sur 6 a bénéficié d'une formation sur le sujet. L'enquête met également au jour que, parmi les sondé·es, seul un personnel sur 7 est formé sur le harcèlement scolaire.

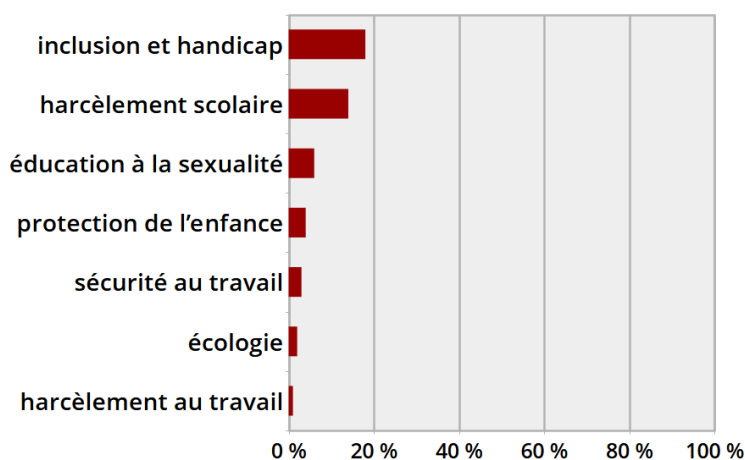
On constate également que 52% des répondant·es à l'enquête souhaitent pouvoir bénéficier de formations aux pratiques pédagogiques coopératives. Dans le second degré, 55% des

personnels qui ont répondu souhaitent bénéficier d'une formation disciplinaire.

Un ministère qui forme mal les enseignant·es et CPE sur des sujets essentiels



Taux de formation par thème des enseignant·es et CPE



Source : Enquête sur la formation continue des enseignant·es et CPE réalisée par SUD éducation du 7 au 20 octobre 2023

Les personnels sont conscient·es du haut niveau de formation nécessaire pour enseigner et pour accompagner les élèves dans leur scolarité. Pour dispenser une vraie formation de qualité et adaptée aux besoins de l'école, il faut du temps et des moyens.

La formation ne doit pas être reléguée aux soirs, aux week-end et aux vacances

Or le ministère de l'Éducation nationale persiste dans sa volonté de réduire les coûts de la formation continue en faisant en sorte qu'elle ne donne jamais lieu à un remplacement.

En imposant que 100% de la formation dans le 2d degré se fasse en dehors des heures de cours hors temps de travail pour réduire le besoin en remplaçant·es, il organise une augmentation du

temps de travail au détriment des objectifs de lutte contre les inégalités validistes et de genre et il entend réduire

En imposant la montée en puissance de la visioconférence, il entend transformer les pratiques professionnelles : la transmission d'injonctions pédagogiques et de méthodes clé en main font des enseignant·es des exécutant·es alors que la formation doit leur permettre de construire des supports adaptés aux besoins de leurs élèves.

Le ministère ne respecte pas notre droit à la formation

L'état de la formation continue est à l'image du constat général de la formation professionnelle dans notre ministère qui compte plus d'un million d'agents : en 2021, seuls 1529 comptes personnels de formation ont été activés, 1842 agents ont bénéficié d'un congés de formation professionnelle et seules 25 validations des acquis de l'expérience (VAE) ont été réalisées.

Pourtant, la formation professionnelle tout au long de la vie est un droit prévu par le code général de la fonction publique. Les personnels de l'Éducation nationale doivent y avoir droit.

SUD éducation revendique un vrai droit à la formation pour les personnels.